



AVIS AUX PARENTS

CIRCULATION ET SECURITE AUX ABORDS DU GROUPE SCOLAIRE

La sécurité aux abords du groupe scolaire est une préoccupation pour chacun d'entre nous. Dans la rue, les enfants sont particulièrement vulnérables. En raison de leur petite taille, ils peuvent se trouver dissimulés aux yeux des conducteurs, notamment par des véhicules en stationnement. Un enfant peut surgir à tout moment derrière un véhicule en stationnement et surprendre des conducteurs peu vigilants.

À la demande de nombreux parents d'élèves lors des derniers Conseils d'école, la Municipalité soucieuse que la sécurité de chacun soit une priorité absolue, développe les espaces d'attente et de rencontre devant les entrées des écoles. Ces aménagements modifient légèrement la rue du Breu et le haut de la rue des Cyprès. Cette mesure a eu pour effet la suppression de places de parking et la dépose minute rue du Breu. Cette décision est motivée par le comportement dangereux de nombreux conducteurs menaçant alors la sûreté des piétons.

SOYEZ PRUDENTS

- ✓ Respecter la limitation de vitesse à **30KM/H** rues du Breu, des Séquoias, des Cyprès, des Marterets, Briand Stresemann et rue de Combes et la limitation de vitesse de **20KM/H** en zone de rencontre rue des Marterets.
- ✓ Respecter le temps d'arrêt sur la dépose minute, Stationnement interdit : le conducteur reste au volant. Ce dispositif est réservé uniquement à la dépose des enfants de l'école élémentaire, ceux-ci étant en capacité de s'y rendre de manière autonome.
- ✓ Ne pas stationner sur les trottoirs. Un plan recensant les secteurs interdits au stationnement figurant en rouge est joint en annexe de la présente note d'information.

RESPECTER le Code de la Route, c'est être RESPONSABLE et CITOYEN.

Muriel BÉNIER

Maire

Conseillère Départementale





 Les secteurs interdits au stationnement